



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
12 novembre 2003
Français
Original: espagnol

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 26^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 13 octobre 2003, à 15 heures

President : M. Belinga-Eboutou (Cameroun)
Puis : M. Maertens (Belgique)

Sommaire

Point 108 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (*suite*)*

Point 109 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (*suite*)*

* La Commission a décidé d'examiner ensemble ces deux points.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-55419 (F)



La séance est ouverte à 15 h 10

Point 108 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (A/58/31, A/58/87-E/2003/82, A/58/125, A/58/131-S/2003/703, A/58/165, A/58/222, A/58/223, A/C.3/58/L.3, A/C.3/58/L.4, A/C.3/58/L.5 et A/C.3/58/L.6)

Point 109 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (A/58/31, A/58/124, A/58/131-S/2003/703 et A/58/253)

1. **M. Mackay** (Nouvelle-Zélande), prenant la parole en sa qualité de Président du Forum des îles du Pacifique et au nom de ses membres (Australie, États fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, Nauru, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République des îles Marshall, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Nouvelle-Zélande) déclare que la région souffre tout particulièrement de l'exploitation de ses ressources par des groupes criminels et de leurs activités illégales. En outre, l'utilisation d'armes légères dans la région, même si elle n'est pas très répandue, pourrait finir par avoir une incidence démesurée sur la stabilité politique et économique. Comme l'a signalé Fidji l'année précédente en sa qualité de Président du Forum, les pays de la région s'emploient à résoudre les problèmes posés par la criminalité transnationale organisée, le trafic de stupéfiants, le commerce d'armes légères; la contrebande d'être humains, la falsification d'identité et le trafic d'espèces animales et végétales. Ils ont adopté à cet effet la Déclaration de Nasonini sur la sécurité régionale, qui souligne la volonté des pays du Pacifique d'agir de concert pour faire face aux problèmes de sécurité, notamment les effets négatifs de la mondialisation, comme la criminalité transnationale et les risques qu'elle représente pour l'intégrité nationale et l'indépendance.

2. Dans la Déclaration de Nasonini, les membres du Forum réaffirment leur détermination à lutter contre le terrorisme et à appliquer les mesures convenues au niveau international dans ce domaine. Des progrès ont été accomplis vers la réalisation des objectifs de la Déclaration. Un groupe de travail d'experts composé des membres du Forum coordonne la mise en place d'un cadre régional pour s'attaquer aux problèmes du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée. Des dispositions législatives modèles sont élaborées afin d'aider la région à appliquer les traités

internationaux de lutte contre le terrorisme, la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles. Ces dispositions législatives modèles sont larges : elles recouvrent non seulement les délits de terrorisme recensés dans les 12 instruments pertinents et prévoient un régime de gel des fonds tel que celui visé dans la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, mais elles s'appliquent aussi aux délits liés à la participation aux groupes criminels organisés et à la contrebande et à la traite d'être humains. Ces dispositions complètent les dispositions modèles élaborées les années antérieures sur le blanchiment de capitaux, l'assistance mutuelle, la confiscation des produits du crime et l'extradition. Afin de les mettre en pratique, les membres du Forum recevront dans les deux prochains mois l'aide d'un groupe d'experts juridiques pour l'adaptation des lois cadres aux besoins particuliers de chaque pays.

3. Les dirigeants du Forum des Îles du Pacifique réunis à Auckland cette année ont souscrit au Cadre législatif de Nadi sur le contrôle des armes et ont incité les membres du Forum à adopter cette législation dans toute la mesure du possible. Ce cadre est fondé sur le principe selon lequel la possession et l'utilisation d'armes à feu, de munitions, d'autres matériels et armes interdites constituent une prérogative découlant de la nécessité impérieuse de garantir la sécurité publique. La législation imposera donc des contrôles stricts sur l'importation, la possession et l'utilisation d'armes à feu, de munitions et d'armes interdites. Si elle est adoptée de façon uniforme, elle améliorera la sécurité publique et sera un facteur dissuasif au niveau régional pour les trafiquants d'armes légères. À cet égard, le Japon et l'Australie ont co-parrainé à Tokyo un séminaire régional consacré à l'intensification de la coopération sur les questions institutionnelles et juridiques, à l'application pratique de la législation et à la gestion et à la garde effectives des stocks d'armes. Lors de la réunion tenue par le Forum en 2003, les dirigeants des pays membres ont accepté d'examiner la possibilité d'élargir le projet de registre des usurpations d'identité de façon à couvrir les pays insulaires du Forum.

4. Le travail réalisé pour renforcer les moyens dont disposent les pays de la région pour mettre un terme à la criminalité transnationale a été étayé par la décision prise par le Forum cette année de soutenir l'initiative

australienne pour le maintien de l'ordre public dans la région du Pacifique, qui sera axée sur la formation et la création de capacités dans les domaines de l'action policière, de l'analyse judiciaire et sur le lieu du délit, du développement exécutif et de l'appui aux initiatives engagées suite à la conférence des chefs d'État du Pacifique Sud. Une initiative, basée à Fidji, utilisera l'approche de la « formation de formateurs » pour assurer la durabilité du programme. Dans les Îles Salomon, un effort important est fait au niveau régional pour rétablir l'ordre public et reconstruire les institutions gouvernementales. En juillet de cette année, la région a établi la Mission d'aide régionale aux Iles Salomon en réponse à une demande du gouvernement de ce pays. Cette mission, dans le cadre de laquelle il est prévu que les militaires prêtent leur concours à la police, a déjà obtenu d'excellents résultats dans le rétablissement de l'ordre public et du renforcement du système judiciaire et des organismes économiques des Iles Salomon. Y participent des représentants de l'Australie, des Iles Cook, de Fidji, de Kiribati, de la Nouvelle-Zélande, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Tonga et de Vanuatu. La mission agit à tout moment conformément aux lois des Iles Salomon et dans l'objectif de renforcer la souveraineté du pays. Le succès de ces deux opérations est à mettre au crédit de l'étroite coopération des organismes du secteur public, des organisations communautaires et de la population des Iles Salomon. En outre, il faut se féliciter de la récente conclusion des négociations concernant la Convention des Nations Unies contre la corruption. Toute une panoplie de mesures doit être déployée pour s'attaquer à cette question, et notamment une législation pénale efficace.

5. **M. Messign** (Israël) note que le problème de la drogue touche tout le monde sans exception. Voilà plusieurs années qu'Israël souligne l'étroite relation existant entre le trafic de stupéfiants et le fléau universel du terrorisme, relation parfaitement illustrée dans l'ensemble de la région de la Méditerranée, et pas seulement au Moyen-Orient. En outre, il est évident que la corruption peut mettre en péril la stabilité et la sécurité des sociétés, nuire aux valeurs de la démocratie, à la morale et à la primauté du droit. L'État d'Israël confirme qu'il partage les inquiétudes internationales sur la menace que représentent les drogues ainsi que la conviction mondiale de la nécessité de lutter contre ce phénomène. Il est partie à de nombreuses conventions internationales sur la question ainsi qu'à la Déclaration politique de la

session extraordinaire consacrée en 1998 par l'Assemblée générale à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue. Il appuie pleinement les organes des Nations Unies pour le contrôle des drogues.

6. Israël a traduit cette conviction en mesures internes. L'Organisme israélien de lutte contre la drogue est une société créée par la loi pour coordonner les efforts de lutte contre le trafic et l'utilisation illicite des stupéfiants. Depuis sa création en 1988, cet organisme a élargi son expérience dans les domaines de la prévention, de l'éducation, de la sensibilisation du public, du traitement et de la réhabilitation, du développement communautaire, de la formation de personnel, des activités d'enquête et de l'application de la loi, autant d'activités destinées à réduire l'offre et la demande de drogues. En 1991, la Knesset a approuvé une loi sur la confiscation, autorisant les autorités à saisir les actifs acquis à l'aide de gains tirés du trafic de stupéfiants. Dans le cadre du Code pénal, Israël a introduit aussi une loi sur le blanchiment des capitaux résultant d'activités illicites. La police nationale israélienne et les services des douanes qui s'occupent des stupéfiants consacrent de gros efforts et d'importantes ressources au contrôle des aéroports, des ports maritimes et des frontières terrestres. Leur collaboration avec les autres forces de police du monde s'est révélée fructueuse, notamment pour ce qui est des délits complexes liés à la drogue.

7. La coopération internationale est un élément vital de la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de stupéfiants et c'est seulement grâce à des activités menées en collaboration aux niveaux sous-régional, régional et mondial que cet effort pourra aboutir. Il est de plus en plus urgent de contrôler ces pratiques, car il a été démontré que les revenus de la vente de stupéfiants sont utilisés pour financer le terrorisme, qui constitue une menace indéniable pour la vie et la dignité des êtres humains. Il est inutile de s'étendre sur les liens dangereux existant entre la drogue et le terrorisme au Moyen-Orient. Le Hezbollah, organisation terroriste islamiste extrémiste qui opère depuis le Liban, occupe une place de premier plan au niveau mondial dans la culture et le trafic de stupéfiants pour financer les activités terroristes. Depuis la frontière libanaise avec Israël, le Hezbollah dirige des opérations de contrebande et de trafic de drogues jusque du côté israélien. Les gains tirés de ces opérations ont été utilisés pour financer l'achat et la

contrebande d'armes à feu et d'explosifs destinés à des organisations terroristes situées sur les territoires de l'Autorité palestinienne. Le fléau du terrorisme non seulement met en péril la vie d'innocents et la sécurité des individus, mais constitue une menace grave et véritable pour la paix et la stabilité mondiale, comme on peut le voir au Moyen-Orient.

8. Après les événements du 11 septembre, la communauté internationale doit se montrer plus résolue que jamais à lutter contre le terrorisme. Israël appuie donc le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et le Service de la prévention du terrorisme à l'Office des Nations Unies à Vienne. Il faudrait cependant s'investir davantage dans cette tâche, en particulier pour mieux déterminer les liens entre le terrorisme et la criminalité, comme le trafic illicite de stupéfiants, et encourager une plus grande prise de conscience à cet égard. L'État d'Israël renforce sa coopération avec les autres pays et organisations internationales et continuera de soutenir les efforts internationaux dans ce domaine, y compris au moyen de la coopération bilatérale et régionale. Il continuera d'essayer de trouver de nouvelles voies pour échanger des informations, comme les conventions et autres accords internationaux avec d'autres pays et organisations.

9. **M. Cho** (République de Corée) appuie énergiquement la lutte contre la corruption et se félicite de la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui jouera un rôle important dans la réalisation de l'objectif d'un monde débarrassé de la criminalité. En mai ont eu lieu à Séoul la onzième Conférence internationale contre la corruption et le troisième Forum mondial pour la lutte contre la corruption et la sauvegarde de l'intégrité, auxquels ont assisté les délégations de 129 pays et de 11 organisations internationales. Lors de la Conférence, tous les aspects des problèmes liés à la corruption ont été examinés. Le Forum a approuvé une déclaration finale dans laquelle sont exprimés la solidarité et l'appui des participants aux efforts réalisés dans le cadre des Nations Unies pour lutter contre la corruption, efforts auxquels la République de Corée prendra une part active.

10. Le Gouvernement de la République de Corée s'emploie à ratifier les conventions et protocoles concernant la responsabilité des États dans la lutte contre le terrorisme. Cette année, il a ratifié la Convention pour la répression des actes illicites contre

la sécurité de la navigation maritime et le Protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental. En outre, il est sur le point de finaliser la législation nationale nécessaire pour appliquer la Convention internationale pour la répression des actes terroristes à l'explosif et la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. Il espère pouvoir être partie aux 12 instruments juridiques internationaux contre le terrorisme d'ici à la fin de l'année.

11. La traite d'êtres humains est un autre problème alarmant, car tous les ans des centaines de personnes sont déplacées au travers des frontières nationales par des voies illégales à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé. Ce phénomène est aussi lié à la criminalité transnationale organisée car il implique la falsification de documents, le blanchiment de capitaux et la contrebande d'immigrants. Il ne pourra être résolu qu'au moyen d'efforts concertés aux niveaux national, régional et international. La République de Corée est décidée à lutter contre ce fléau et continuera de renforcer ses engagements pour soutenir les efforts réalisés aux niveaux régional et international. En 2001, le Gouvernement coréen a créé un groupe de travail interinstitutionnel sur la traite d'êtres humains, qui a joué un rôle très important dans les actions menées pour prévenir la traite, lutter contre les trafiquants et protéger les victimes.

12. Au niveau régional, le Gouvernement de la République de Corée reste fermement attaché au Processus de Bali, cadre de la lutte contre la contrebande et la traite d'êtres humains dans la région de l'Asie et du Pacifique. Le Ministère pour l'égalité entre les sexes et le Ministère de la Justice, membres principaux du groupe de travail interinstitutionnel, ont organisé récemment une réunion d'un groupe d'experts sur la prévention de la traite internationale et la promotion de campagnes de sensibilisation du public, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), afin d'examiner de nouvelles formes de lutte contre les délits liés à la traite d'êtres humains.

13. Pour ce qui est du contrôle international des drogues, il faut que les préoccupations exprimées lors de la quarante-sixième session ministérielle de la Commission des stupéfiants se traduisent en mesures concrètes à tous les niveaux, en particulier dans l'application de la loi, la promotion de la

sensibilisation du public, le traitement des toxicomanes et le développement alternatif. La République de Corée, bien que relativement moins affectée par le problème de la drogue, s'est employée à l'éliminer. Depuis 1999, les autorités ont confié au Comité interinstitutionnel de lutte contre les stupéfiants la charge de coordonner les politiques des 13 entités concernées. On est en train de mettre en place un système d'information interinstitutionnel sur le problème de la drogue qui permettra aux organismes de participer à un échange d'information en temps réel. Une campagne de publicité a été lancée pour mettre en garde contre les dangers de l'usage abusif de stupéfiants. Les autorités ont utilisé les pages Internet, les encarts publicitaires dans les revues et les panneaux sur la voie publique pour transmettre des messages de prévention à l'intention des groupes vulnérables, en particulier les jeunes. Parmi les actions engagées figurent la mise en place d'une ligne téléphonique directe au niveau national que peuvent appeler 24 heures sur 24 les personnes aux prises avec un problème de drogue ainsi que l'établissement d'un centre informatique de consultations pour les jeunes.

14. La République de Corée est disposée à échanger avec ses voisins les données d'expérience qu'elle a accumulées et à intensifier la coopération internationale pour faire face à ce problème toujours plus grave, notamment du fait de la menace que constituent les stimulants de type amphétaminique. Dans cette optique, elle accueille chaque année la réunion des chargés de liaison dans la lutte contre la drogue pour la coopération internationale (ADLOMICO). La réunion de cette année a eu lieu sur l'île de Jeju et y ont assisté des délégations de l'Office Nations Unies contre la drogue et le crime, d'Interpol, de l'Organisation douanière mondiale et de 18 participants. L'Office des Nations Unies est au centre des mécanismes de lutte contre la criminalité et le Gouvernement de la République de Corée se félicite des efforts déployés par son Directeur exécutif pour rationaliser le travail de l'organisation afin de renforcer son efficacité et son efficience.

15. **M. Tekin** (Turquie) note que la portée, l'intensité et la complexité des activités criminelles organisées dans l'ensemble du monde constituent une menace pour la sécurité et le développement démocratique, social et économique d'un grand nombre de pays. Les organisations criminelles transnationales ont tiré parti du processus de mondialisation pour étendre encore

plus leurs activités, de sorte que la coopération et la coordination internationales sont plus importantes que jamais pour leur faire face. La Turquie espère que l'entrée en vigueur récente de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, qu'elle a ratifiée en même temps que ses deux Protocoles additionnels, donnera une nouvelle impulsion à ces efforts.

16. Le phénomène de la corruption s'est également aggravé ces dernières années et la lutte contre ces pratiques devient de plus en plus urgente en raison de leurs effets préjudiciables sur les économies nationales, les institutions démocratiques et l'état de droit. Compte tenu du caractère toujours plus transnational de la corruption, il faut se féliciter de l'aboutissement récent du processus de négociation de la Convention des Nations Unies contre la corruption. La rapidité avec laquelle on est arrivé à un accord sur le texte de la Convention, premier instrument international contre la corruption, témoigne de la détermination de la communauté internationale à combattre le problème. La Turquie, qui participe activement à ce processus, espère que la Convention entrera rapidement en vigueur.

17. Un autre aspect de la criminalité organisée est le trafic de migrants et la traite d'êtres humains, qui se sont développés dans le monde entier à un rythme alarmant. La Turquie, qui se situe au carrefour de l'Asie, du Moyen-Orient et de l'Europe et compte 5 000 miles de côtes, est devenue un pays de destination pour la traite d'êtres humains ces quelques dernières années, mais elle est décidée à combattre ce fléau. L'approbation de tous les instruments internationaux pertinents, y compris la Convention contre la criminalité transnationale organisée, et leur incorporation dans la législation nationale témoignent de sa volonté politique. En outre, les autorités ont établi un groupe de travail qui élabore un plan d'action national pour combattre la traite d'êtres humains. Ces mesures juridiques et administratives sont complétées par une coopération renforcée avec la société civile afin d'améliorer la prise de conscience de cette question importante.

18. La consommation de stupéfiants est un phénomène qui touche pratiquement tous les pays et quelque 200 millions de personnes, soit presque 5 % de la population mondiale de plus de 14 ans. Le trafic de stupéfiants est l'activité illicite qui génère le plus de bénéfices, quelque 400 milliards de dollars chaque

année selon les informations de l'ONU. L'augmentation du trafic et de la consommation de drogues synthétiques est également préoccupante. D'après la première enquête mondiale des Nations Unies sur l'ecstasy et les amphétamines, les saisies ont été multipliées par 10 au cours de la dernière décennie et la consommation progresse à un rythme alarmant. La disponibilité de ces drogues et la facilité avec laquelle on peut se les procurer et les cacher sont encore plus inquiétantes, d'autant que beaucoup de personnes approuvent leur consommation, ce qui favorise leur acceptabilité.

19. On ne saurait trop insister sur les effets nocifs de la production illicite de drogues sur la stabilité politique, le développement économique et l'état de droit. L'Afghanistan est un exemple de la façon dont le trafic de stupéfiants peut déstabiliser un pays. D'autre part, le narcotraffic reste l'une des principales sources de financement des groupes terroristes. La Turquie a appelé l'attention sur ce fait durant des années et se félicite que la communauté internationale reconnaisse de plus en plus le lien existant entre ces deux fléaux, car on ne pourra faire face à la menace qu'ils représentent qu'au moyen d'une coopération internationale forte et efficace. À cet égard, la Turquie appuie pleinement le renforcement du Service de la prévention du terrorisme du Centre international pour la prévention de la criminalité et accueille avec satisfaction l'activation du Programme mondial contre le terrorisme. Ce programme, conjointement avec le Comité antiterrorisme établi par le Conseil de sécurité, apportera une contribution précieuse au travail des États Membres dans la lutte contre le terrorisme.

20. Face aux menaces que font planer la consommation et le trafic de stupéfiants, une réponse large, équilibrée et concertée s'impose tant au niveau national qu'au niveau international; il faut aussi mettre en commun les énergies et les efforts afin d'améliorer les capacités nationales, développer les associations régionales et faire face à tous les aspects du problème. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime doit continuer d'exercer une fonction centrale dans la coordination de ces tâches. La Turquie a renforcé sa coopération et son association avec cet organisme au moyen de diverses activités techniques ayant pour objectif de prévenir la consommation de stupéfiants dans le pays, de renforcer les capacités et les compétences techniques nationales de la lutte contre la drogue, d'accroître la coopération dans la lutte contre

la criminalité organisée et le terrorisme et de promouvoir la formation des fonctionnaires de police des pays de la région. L'Académie turque internationale contre la drogue et la criminalité organisée, créée avec le concours du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, constitue désormais un centre reconnu pour la formation de fonctionnaires chargés d'appliquer la loi dans les pays de la région. Enfin, la Turquie rappelle qu'elle s'est engagée à soutenir tous les efforts faits pour améliorer la collaboration internationale dans la lutte contre la criminalité organisée et le trafic illicite de stupéfiants afin de parvenir à atteindre l'objectif commun d'élimination de ces fléaux.

21. **M. Kishor Singh** (Népal) considère que la criminalité transnationale organisée, le trafic de stupéfiants, le terrorisme, la corruption et le blanchiment de capitaux nuisent à de bonnes relations entre les États et constituent aussi une menace pour la paix et la sécurité internationales. Ces délits s'alimentent mutuellement et ont été à l'origine de pertes énormes de biens et de vies humaines. Le Népal est profondément peiné par le grand nombre de victimes innocentes qui se sont sacrifiées dans les différentes parties du monde au service de la paix et de l'humanité. La communauté internationale doit actualiser les activités qu'elle mène pour contrer ces menaces, dont l'ampleur et les réseaux se sont amplifiés du fait du processus de mondialisation. Le Népal est pleinement déterminé à unir ses forces avec celles des autres États pour parvenir à cet objectif.

22. Le terrorisme est la pire forme de crime. Le Népal se félicite des instruments internationaux qui ont été adoptés pour le combattre, comme les résolutions du Conseil de sécurité et les conventions des Nations Unies. Cependant, le terrorisme continue de détruire des vies et des biens partout dans le monde et l'Organisation des Nations Unies comme la communauté internationale doivent redoubler d'efforts pour éradiquer ce fléau. Dans cette optique, le Népal appuie les mesures arrêtées par la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui sont complétées par le travail du Comité antiterrorisme du Conseil de sécurité.

23. La traite d'êtres humains est une pratique barbare et le développement humain est un puissant instrument de dissuasion contre cette forme de criminalité. Le Népal note avec satisfaction les délibérations de la Commission pour la prévention du crime et la justice

pénale sur la traite d'être humains, en particulier de femmes et d'enfants, ainsi que l'approbation ultérieure d'une résolution du Conseil économique et social sur ce sujet. Il demande instamment à la communauté internationale de dégager des ressources financières suffisantes pour lutter contre ce phénomène et protéger les victimes. Le Népal est partie à la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui et à son protocole final et a pris les mesures nécessaires au niveau législatif, entre autres, pour prévenir ces délits. Il a également signé la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et se félicite de l'entrée en vigueur de ce texte en septembre 2003.

24. Le Népal accueille avec satisfaction l'établissement du Fonds des Nations Unies pour la justice pénale et la prévention du crime et demande instamment à la communauté internationale de lui fournir des ressources suffisantes pour qu'il puisse apporter une assistance technique aux pays en développement dans l'amélioration de leur capacité nationale de mise en œuvre des instruments juridiques internationaux. Le développement des infrastructures, la formation du personnel et le renforcement de la capacité opérationnelle du système de justice pénale devraient être les éléments de base de cette aide. En outre, le Népal demande instamment à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'intensifier sa collaboration avec les organisations régionales et internationales compétentes, comme l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAMRC), qui a approuvé une Convention pour prévenir et combattre la traite des femmes et des petites filles à des fins de prostitution.

25. Le Népal fait siens les thèmes approuvés par la Commission de la prévention du crime et la justice pénale pour examen lors des séminaires préparatoires du onzième Congrès sur la prévention du crime et la justice pénale, se félicite de l'accord sur la date et l'ordre du jour du Congrès et demande au Secrétaire général de fournir une aide financière aux pays les moins avancés pour qu'ils puissent participer auxdits séminaires. Il est satisfait également du travail réalisé par le Comité spécial chargé de négocier une convention contre la corruption ainsi que de l'offre du Mexique d'accueillir une conférence politique de haut niveau pour la signature de la Convention et espère que cette conférence constituera l'occasion d'examiner les

thèmes du suivi et de l'application. La communauté internationale doit appuyer les efforts faits par les pays pour empêcher la corruption active et passive, le blanchiment de capitaux et le transfert illicite de fonds, ainsi que pour assurer la restitution des fonds aux pays d'origine.

26. Le problème de la drogue constitue une grave menace au niveau mondial pour la santé publique, la sécurité et le bien-être de tous, en particulier les enfants et les jeunes. Le Népal est partie aux traités pour le contrôle international des drogues et souligne l'importance de la réduction de la demande, du contrôle de l'offre et de la prévention et du traitement afin de faire face au problème. L'application stricte de la loi doit s'accompagner de mesures pour faire en sorte que les agriculteurs pauvres trouvent d'autres moyens de subsistance ainsi que pour assurer le traitement, la réhabilitation et l'éducation des toxicomanes. Le Népal est également partie à la Convention de la SAARC sur les stupéfiants et les substances psychotropes et demande instamment à la communauté internationale de fournir une aide financière et technique pour appuyer les efforts nationaux dans la lutte contre les substances illicites.

27. Aucune société n'est à l'abri des cancers sociaux que sont la criminalité organisée, le trafic de stupéfiants, la corruption, le blanchiment de capitaux ou la traite d'être humains ni de leurs multiples effets négatifs. Le Népal, qui a souffert des conséquences de la terreur répandue par les maoïstes auto-proclamés, est conscient de la grande importance de la coopération internationale et demande instamment à la communauté internationale d'unir ses forces pour éliminer ces fléaux.

28. **M. Lafaji** (Nigéria) souligne que la criminalité et les drogues continuent de faire peser une lourde menace sur la paix et la sécurité internationales. La cruauté et l'acharnement des auteurs de ces crimes obligent l'ensemble du monde à répondre de façon urgente. Face à cette menace, il faut faire montre de volonté et de détermination au niveau politique, coopérer au niveau international, dégager des ressources financières et élaborer des instruments juridiques efficaces. Le Nigéria accueille donc avec satisfaction l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et appuie fermement les préparatifs du onzième Congrès des Nations Unies sur la prévention

du crime et la justice pénale ainsi que la signature de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

29. Malgré les perceptions négatives et la stigmatisation dont il a souffert de la part de certains de ses partenaires étrangers, le Nigéria reste déterminé à lutter contre la criminalité et les drogues, comme en témoignent le travail de l'Agence nationale nigérienne pour l'application des lois anti-drogue, créée en 1989, et la coopération et l'appui que cet organisme reçoit des autres départements chargés d'appliquer la loi et du gouvernement. En août 2003, l'Agence a saisi 329 479,39 kilogrammes de drogues, détruit 313 955 kilogrammes de cannabis et condamné 251 trafiquants. Ces résultats sont à porter au crédit de meilleures techniques d'enquête et de la coopération internationale, en particulier au niveau sous-régional. Conscient du fait que les délits liés aux stupéfiants ne connaissent pas de frontières, le Nigéria a lancé, en collaboration avec ses partenaires internationaux, l'initiative appelée Opérations conjointes de l'Afrique de l'Ouest, qui a mené avec succès une opération multinationale de saisie de drogues dans les pays de la région de l'Afrique de l'Ouest.

30. Le contrôle des drogues ne serait pas efficace sans lutte contre ses corollaires que sont le blanchiment de capitaux, la corruption et la demande de drogues. Pour éviter le blanchiment de capitaux, le Nigéria, outre le renforcement des capacités financières et d'enquête de l'Agence nationale, a adopté des mesures comme la création d'une Commission sur les crimes économiques et financiers, l'extension du champ d'application des lois sur le blanchiment des capitaux, conformément aux directives établies par le Groupe d'action financière, et l'intensification des restrictions bancaires et la poursuite au pénal des institutions financières impliquées dans des activités délictueuses. Pour réduire la demande de drogues, les efforts ont été intensifiés dans les domaines suivants : organisation de campagnes de sensibilisation, établissement de comités dans toutes les administrations locales du pays contre l'abus de drogues, intégration de l'enseignement sur les drogues dans les programmes scolaires, établissement d'associations de lutte contre la drogue dans les centres universitaires et élaboration de procédures opérationnelles communes pour les services de traitement et de réhabilitation. Pour lutter contre la corruption, les initiatives suivantes ont été lancées : activation et renforcement de la Commission indépendante contre les pratiques de corruption,

enquête sur les gouvernements militaires antérieurs, qui a permis de récupérer une grande partie de l'argent volé, réforme de la législation pour améliorer la transparence comptable et la réalisation des tâches, et renforcement du système judiciaire pour sauvegarder son indépendance et améliorer son aptitude à administrer rapidement la justice.

31. Le Nigéria remercie ses voisins au niveau de la sous-région, la communauté internationale et ses partenaires étrangers, en particulier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de leur aide et de leur coopération ainsi que de l'appui fourni pour faire de l'académie de l'Agence nationale nigérienne pour l'application des lois antidrogue une institution de formation régionale au service des besoins de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Il regrette, néanmoins, la réticence de certains de ses partenaires étrangers à rendre de grandes quantités d'argent et de biens qui ont été volées au pays. La lutte contre la criminalité ne saurait être sélective et si ceux qui commettent des actes de terrorisme et des crimes contre l'humanité ne peuvent bénéficier de l'asile, il ne faut pas non plus que ceux qui gaspillent et volent les rares ressources des pays puissent en bénéficier.

32. **M. Tesch** (Australie) indique que les responsables de la contrebande et de la traite d'êtres humains, comme tous les criminels transnationaux, ne respectent ni les frontières ni la souveraineté des États ni le droit international et ne prennent en considération ni les droits humains ni la sécurité de leurs victimes. La contrebande et la traite d'êtres humains constituent désormais un problème politique et sécuritaire de poids infligeant un coût économique et social majeur aux États. D'après les calculs de l'Organisation internationale pour les migrations, la contrebande et la traite d'êtres humains génèrent des bénéfices annuels de l'ordre de 10 milliards de dollars des États-Unis, ce qui fait de ces activités répugnantes l'une des principales sources de revenu des réseaux de criminalité transnationale, avec les stupéfiants, la fabrication de faux-papiers, le blanchiment de capitaux et le trafic d'armes. En outre, la circulation illicite de personnes nuit à la capacité, à l'efficacité et à l'intégrité du système international de protection des réfugiés et peut affaiblir l'appui politique aux programmes de migration légale qui bénéficient à un grand nombre de pays.

33. L'Australie juge préoccupant le fait que la région Asie-Pacifique reste l'un des centres mondiaux des

activités de contrebande et de traite d'êtres humains. Elle fait donc tout son possible pour lutter contre ces crimes au moyen de mesures concertées de caractère national, bilatéral et régional. Elle poursuit ses démarches visant à obtenir l'extradition de personnes ayant pratiqué la traite d'êtres humains, à laquelle certains pays ont déjà accédé. Elle appuie également les initiatives du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés destinées à éviter les mouvements secondaires de réfugiés à partir des pays de premier asile et demande instamment à la communauté internationale de prêter son appui à ces pays.

34. Le Gouvernement australien a fait la preuve de sa détermination sans faille à lutter contre la traite des êtres humains en affectant plus de 20 milliards de dollars australiens sur quatre ans au financement d'un ensemble de mesures énergiques, destinées à combattre cette forme toujours plus étendue de criminalité transnationale organisée. Ces mesures devraient permettre de faciliter considérablement la détection des délits, les enquêtes correspondantes et la mise en examen des trafiquants, d'élargir les services d'appui aux victimes et de prévenir la traite et l'exploitation sexuelle des personnes. Elles compléteront les activités existantes, notamment les programmes d'aide de l'Australie, évalués à 14 millions de dollars australiens, et la nouvelle équipe mobile de la police fédérale australienne, qui est composée de 23 membres et qui est chargée d'enquêter sur la traite de personnes et l'esclavage sexuel. Il faut signaler aussi le nouveau projet d'aide à la réintégration des victimes qui reviennent dans leur pays d'origine en Asie du Sud-Est. L'Australie se propose de ratifier, une fois que toutes les conditions seront réunies au niveau national, le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite de personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui complète la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

35. Un nouvel élan a été imprimé à la coopération dans la lutte contre la contrebande et le trafic d'êtres humains dans la région par la deuxième Conférence ministérielle régionale sur la contrebande et la traite d'êtres humains et la criminalité transnationale connexe, tenue à Bali (Indonésie) en avril 2003. Les pays participants au processus de Bali ont approuvé un programme d'activités pratiques destinées à renforcer la coopération dans des domaines comme l'échange d'informations, le contrôle des frontières, la prise de conscience publique, la législation, le renvoi des

migrants illégaux, la protection des réfugiés et le combat contre les trafiquants d'êtres humains. Les Ministres des relations extérieures de l'Indonésie et de l'Australie, coprésidents du processus de Bali, ont informé le Secrétaire général de ces résultats. Le processus de Bali constitue une contribution régionale efficace et importante à l'effort international entrepris pour mettre un frein à la circulation illicite de personnes.

36. Cependant, le problème est loin d'être résolu. Il faut d'urgence augmenter les financements et assurer une réponse internationale concertée avec la participation des pays d'origine, des pays de premier asile, des pays de transit et des pays de destination. L'Organisation internationale pour les migrations a lancé à Genève, le 19 septembre 2003, un appel mondial pour obtenir des financements à l'appui des efforts en cours dans le cadre du processus de Bali. L'Australie considère que la contrebande et le trafic d'êtres humains sont des problèmes internationaux qui menacent la sécurité et la stabilité au niveau mondial et qui méritent par conséquent une attention prioritaire de la communauté internationale et elle exhorte tous les États à envisager la possibilité d'apporter une contribution suffisante, qu'elle soit financière ou en espèces, à l'appel mondial de l'Organisation internationale pour les migrations. La coopération continue, dans le domaine régional et au travers de l'Organisation des Nations Unies, est la meilleure stratégie pour combattre avec succès la contrebande et la traite d'êtres humains.

37. **M. Abdul Rahman** (Malaisie), se référant au rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, considère alarmant que la criminalité organisée non seulement ait progressé mais qu'elle ait gagné en sophistication grâce au recours de plus en plus large à la technologie moderne pour mener à bien des activités criminelles comme le blanchiment de capitaux, la fraude ou la contrebande d'êtres humains. En outre, il est intéressant d'observer, comme le souligne l'enquête de l'Office, qu'il existe un lien clair entre l'impuissance de certains pays à parvenir à un développement durable et la progression de la criminalité organisée. Bien que la relation entre la situation socioéconomique et la criminalité soit bien établie, l'analyse de l'Office rend d'autant plus justifiée la demande d'efforts plus soutenus en faveur de l'amélioration des conditions socioéconomiques des pays en développement. On peut

aussi souligner qu'alors que ce sont les pays en développement qui souffrent le plus des conséquences de la criminalité organisée, les bénéficiaires de cette criminalité sont les centres financiers mondiaux. Les pays qui hébergent ces centres financiers ont de toute évidence la responsabilité de veiller à ce que le produit des activités illicites ne contribue pas à leur richesse nationale. Ils doivent donc développer et renforcer les procédures et les normes existantes pour éviter que les fonds en question ne trouvent refuge dans leurs banques et leurs institutions financières.

38. En accord avec les conclusions de l'Office contre la drogue et le crime, la Malaisie insiste depuis longtemps sur la forte corrélation existant entre le développement économique et la criminalité. Les infractions sont commises souvent par désespoir ou sont l'œuvre de délinquants qui tirent parti des pauvres. On sait également où trouveront refuge en fin de compte les fonds tirés de ces activités délictueuses. Cependant, il est surprenant qu'après plusieurs années de coopération internationale et l'établissement de nombreux instruments et institutions au niveau international ayant pour mandat de lutter contre la criminalité organisée, les statistiques sur ce type de criminalité fassent ressortir une augmentation des activités incriminées au lieu d'une diminution. La délégation malaisienne estime que la communauté internationale doit adopter des mesures plus concertées pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, en particulier celle qui tire parti des derniers progrès technologiques. À cet égard, elle appuie la recommandation du Secrétaire général visant à ce que soient affectées les ressources nécessaires au Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, notamment pour les activités destinées à promouvoir la coopération internationale et la fourniture de services techniques aux États afin de remédier aux problèmes qui sous-tendent la criminalité transnationale organisée, la traite d'êtres humains, la corruption et le terrorisme international. La délégation malaisienne renouvelle également son appel aux pays développés pour qu'ils étudient les moyens de se conformer rigoureusement aux engagements collectifs contractés lors des différents sommets et conférences internationales, comme la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan d'application de Johannesburg, afin d'établir les conditions internationales propices à la croissance économique des pays en développement et à l'amélioration ultérieure du niveau de vie des pauvres. L'élimination

de la pauvreté est l'un des moyens les plus efficaces de protéger la population et de réduire les risques de son exploitation par la criminalité transnationale organisée. La délégation malaisienne demande en outre que les États, en particulier les États voisins, redoublent d'efforts pour intensifier leur coopération, favorisant notamment l'échange d'informations entre les organismes nationaux, pour lutter contre la criminalité transnationale.

39. La lutte contre la criminalité transnationale organisée exige l'adoption de mesures internationales efficaces et concertées dans le cadre des lois et conventions internationales. Dans cette optique, l'Organisation des Nations Unies est le meilleur cadre pour le lancement d'initiatives de coordination de ces mesures. La criminalité organisée et le terrorisme, comme toutes les activités criminelles, sont tributaires des financements disponibles et des données de plus en plus nombreuses montrent que les organisations terroristes ont été impliquées dans des activités de blanchiment de capitaux et de trafic illicite de stupéfiants et d'armes afin d'obtenir, de transférer et de dissimuler les fonds utilisés pour financer leurs activités. La lutte mondiale contre le financement du terrorisme et la criminalité organisée continue de se heurter à beaucoup de problèmes découlant de la complexité des transactions financières et des différences dans l'application des mesures de réglementation et de contrôle. Il faut faire beaucoup plus pour promouvoir la coopération entre les États afin d'éviter que les terroristes ne trouvent des refuges où dissimuler les fonds servant à financer leurs dangereuses activités.

40. Les activités illicites liées aux drogues continuent de poser un problème grave pour un grand nombre de pays et pour le monde en général. Étant donné qu'aucun pays ne peut remédier seul à ce problème, les initiatives prises pour lutter contre le fléau de la drogue doivent s'inscrire dans un cadre multilatéral, régional, bilatéral et régional. L'appui et la coopération déterminés de la communauté internationale sont indispensables pour aider les administrations nationales dans cette lutte. En tant que pays de la région d'Asie du Sud-Est, la Malaisie note avec satisfaction que, d'après le Directeur exécutif de l'Office contre la drogue et le crime, des tendances encourageantes ont été enregistrées vers la suppression totale de la culture de l'opium dans le Triangle d'or. Ce succès peut être attribué en grande partie à l'étroite coopération

internationale et aux mesures radicales adoptées par les pays Membres de l'Association des Nations de l'Asie Sud-Est (ASEAN) afin de faire face au problème de la drogue dans la région. Cependant, la délégation malaisienne continue de considérer comme préoccupante la menace toujours plus grande que représentent les drogues synthétiques, comme l'ecstasy et les stimulants de type amphétaminique. Il faut s'attacher tout particulièrement à mettre un frein à la fabrication, à la distribution et à l'utilisation des drogues synthétiques, dont l'usage abusif touche tous les groupes d'âge, tous les sexes et tous les niveaux de revenu. Ces drogues peuvent être produites dans n'importe quel pays, dans n'importe quel laboratoire et pour un coût très bas. Afin d'intensifier la vigilance, l'ASEAN et l'Office contre la drogue et le crime ont signé un mémorandum d'accord sur le contrôle des précurseurs.

41. La Malaisie considère que le problème de la drogue est une grande menace pour la sécurité nationale. Outre l'introduction de mesures préventives pour stopper l'entrée de drogues de contrebande dans le pays, la Malaisie est confrontée à la nécessité supplémentaire d'éviter de se convertir en pays de transit dans le trafic international, surtout pour la drogue destinée aux marchés européens. Le ferme engagement de la Malaisie dans la lutte menée par la communauté internationale contre l'utilisation abusive et le trafic de drogues est bien connue. La Malaisie est partie à un grand nombre d'initiatives bilatérales, régionales et internationales dans ce domaine. À sa demande, le Conseil international de contrôle des stupéfiants a inclus la Malaisie dans la liste des pays demandant des notifications préalables à l'exportation, comme prévu dans la Convention des Nations Unies de 1998 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. En outre, la Malaisie a introduit des modifications dans sa législation nationale afin d'imposer des sanctions plus sévères concernant les précurseurs chimiques. Elle demande que soient établis des contrôles plus stricts dans l'ensemble du monde sur les précurseurs chimiques et que davantage de pays exigent des pays exportateurs une notification préalable à l'exportation, afin de contribuer à la surveillance et au contrôle de ces produits.

42. La Malaisie se félicite de la conclusion des négociations sur la Convention des Nations Unies contre la corruption, instrument international important

qui pourra contribuer aux activités visant à prévenir et éliminer la corruption. Néanmoins, l'élément le plus capital pour assurer une prévention efficace et garantir le respect de la loi est la volonté politique des États Membres. Au niveau national, la Malaisie s'est constamment efforcée de faire prendre conscience à la population des graves problèmes engendrés par la corruption, qui mettent en péril la stabilité et la sécurité du pays, sapent les valeurs de la démocratie et menacent le développement social, économique et politique. La délégation malaisienne rend hommage au travail fondamental réalisé par le Président du Comité spécial chargé de négocier la Convention, l'Ambassadeur Héctor Charry Samper, récemment décédé.

43. **M^{me} Tomič** (Slovénie) se joint à la déclaration formulée par l'Italie au nom de l'Union européenne et des États candidats à l'adhésion. Le problème mondial de la drogue a aussi touché la Slovénie, qui a souffert d'une vague de consommation abusive de drogues au début des années 90. Depuis 1992, des activités ont été réalisées pour lutter contre ce fléau dans le cadre d'un programme national très élaboré. L'approche systématique, globale et multidisciplinaire s'est révélée être un cadre performant pour réduire les effets pervers de cette « épidémie ». Contrairement à beaucoup d'autres pays, on n'a pas enregistré jusqu'ici en Slovénie d'augmentation sensible des niveaux de contamination par le VIH/Sida dans la population, toujours plus importante, de consommateurs de drogues injectables et chez leurs partenaires sexuels. L'expérience slovène montre que les activités les plus efficaces concernant les groupes à risques doivent viser la réduction de la demande de drogues au moyen de programmes de prévention, la fourniture de soins de santé, la réhabilitation sociale des toxicomanes et la réduction des effets pervers de la drogue. Des programmes d'échange de seringues et d'appui psychologique pour les toxicomanes ont été menés avec succès. L'Office gouvernemental contre la drogue a joué un rôle important de coordination au niveau national des diverses activités liées aux drogues illicites. En outre, au cours de la dernière décennie, les autorités ont établi des partenariats avec les organisations non gouvernementales qui, conjointement avec la communauté locale, ont permis de faire face avec une rapidité particulière à l'épidémie de consommation de drogues du début des années 90 et qui, depuis, ont mené des activités interactives et fondées sur le travail de bénévoles.

44. Au niveau local, les groupes d'action inscrivent leurs interventions dans une stratégie globale de lutte contre la drogue, qui prévoit notamment l'application systématique de programmes pour réduire la demande dans la communauté locale. Un travail de terrain considérable a été mené auprès des consommateurs de drogues et le système de santé publique a mis en place une structure pour faire face au problème de la toxicomanie, en utilisant un réseau de centres pour la prévention et la suppression de la dépendance, dans lesquels peut être administré notamment un traitement par la méthadone. Ces activités revêtent une importance vitale, en particulier pour les enfants et les jeunes de la rue. Les programmes sociaux comme ceux destinés à fournir un logement, des produits alimentaires et des vêtements contribuent à sortir de la rue les toxicomanes et évitent qu'ils commettent des délits pour se procurer l'argent de la drogue, ce qui réduit le taux de criminalité secondaire. Le régime pénal de la Slovénie prévoit le traitement des toxicomanes dans les prisons, y compris par l'administration de méthadone. La politique générale de lutte contre la drogue a pour double objectif de réduire le nombre de consommateurs et de faire participer dès que possible les consommateurs actifs à différents programmes, en offrant la possibilité de passer d'un programme à un autre, le cas échéant.

45. Outre les activités réalisées avec l'Union européenne, il faut mentionner la coopération fructueuse avec le système d'alerte rapide de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies de Lisbonne, aux fins de l'identification précoce de nouvelles drogues synthétiques et de l'adoption des mesures nécessaires. Au niveau régional, la Slovénie est malheureusement située sur la route des Balkans, une des principales voies d'accès des drogues illicites vers l'Europe du Sud-Est et l'Europe de l'Ouest, le trafic de drogues donnant lieu à la corruption, à la criminalité et au blanchiment de capitaux. Étant donné que tous les pays touchés par le trafic de drogues sont confrontés aux mêmes problèmes de délinquance et de santé publique, il ne suffit pas de prendre des mesures dans le cadre national, mais il y a lieu également de mobiliser la communauté internationale, de renforcer l'aide et les accords de coopération et de réaffirmer les engagements pris publiquement en faveur de la lutte contre le trafic de drogues dans la région de la route des Balkans. La Slovénie est disposée à échanger des idées et des informations de caractère théorique et pratique sur les

questions fondamentales intéressant le cadre législatif et institutionnel national de lutte contre l'abus de stupéfiants. C'est l'un des principaux objectifs de la Conférence régionale que tiendront conjointement la Slovénie et la Croatie à Dubrovnik, à la fin de l'année.

46. La Slovénie, qui a participé activement aux délibérations du Comité spécial chargé de négocier la Convention des Nations Unies contre la corruption, se félicite de l'aboutissement des travaux d'élaboration du premier instrument international sur la corruption de portée universelle, qui sera signé avant la fin de 2003, à Mérida (Mexique) après son approbation par l'Assemblée générale. Signalant que le phénomène de la corruption n'est pas défini non plus dans ce nouvel instrument international, la Slovénie réaffirme que la corruption doit se comprendre au sens large, c'est-à-dire qu'outre les actes délictueux, il faut prendre en compte également d'autres aspects, notamment les actions de corruption de moins grande envergure, les infractions aux codes d'éthique et les manquements des titulaires de fonctions publiques. M^{me} Tomič se félicite qu'ait été couverte dans la Convention la « corruption du secteur privé », conformément à une volonté de tolérance zéro face à la corruption. L'inclusion de dispositions relatives à la récupération des biens d'origine illicite est une nouveauté dans un instrument international contraignant que la Slovénie approuve sans réserve. Cependant, la Conférence des États parties devra encore déterminer le mécanisme d'application de la Convention, ce qui sera vraisemblablement une tâche difficile, étant donné les différences de perception du phénomène dues à des facteurs culturels, politiques et de développement. La Slovénie réaffirme son intention de signer la Convention.

47. **M. Gansukh** (Mongolie) estime que la récente entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée démontre la ferme volonté de la communauté internationale de lutter contre ce problème et indique que sa délégation appuie les objectifs et principes de la Convention et son application dans l'ensemble du monde. M. Gansukh remercie l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de l'aide technique fournie à divers États Membres, dont la Mongolie, et fait savoir que son pays prend des mesures de préparation et d'adaptation de sa législation nationale pour pouvoir y intégrer la Convention. Le Gouvernement mongol et l'Office des Nations Unies signeront en juillet un

mémorandum d'accord en matière de lutte contre la drogue et de prévention de la criminalité. L'Office a aidé à la préparation et à l'organisation d'un séminaire national auquel ont assisté des responsables de la formulation des politiques, des enquêteurs et des contrôleurs et au cours duquel a été abordé le thème de la ratification et de l'application de la Convention. Le Gouvernement mongol souhaite continuer de coopérer avec l'Office pour appliquer efficacement les dispositions du mémorandum d'accord.

48. Pour ce qui est de la lutte contre la corruption, la délégation de la Mongolie se félicite du consensus qui s'est dégagé lors de la rédaction du projet de convention des Nations Unies contre la corruption et espère que cette convention sera approuvée lors de la session en cours de l'Assemblée générale. Le Gouvernement mongol accorde une importance particulière à cette question. Au cours de l'année écoulée, il a adopté une série de mesures de lutte contre la corruption, notamment l'établissement d'un Conseil national, et a approuvé un Programme national de lutte contre la corruption. En mars 2003, il a organisé en coopération avec le Bureau du PNUD dans le pays, une conférence nationale contre la corruption et il élabore actuellement une loi nationale dans ce domaine. Ce thème a été l'objet de débats auxquels ont participé activement les pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif, la société civile, le secteur privé et les médias.

49. La corruption étant un phénomène social, politique et économique complexe, l'échange de données d'expérience, les partenariats et la coopération aux niveaux national et international sont particulièrement importants pour lutter contre ce fléau. À cet égard, M. Gansukh souligne que dans la Déclaration adoptée par la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui s'est tenue le mois précédent à Oulan-Bator, il a été fait référence à l'importance de la lutte contre la corruption. Dans l'application de la Déclaration et du Plan d'action d'Oulan-Bator, il faut prévoir aussi des mesures pour éliminer la corruption, qui met gravement en péril la démocratie. Enfin, le Gouvernement mongol continuera de participer activement à la lutte internationale contre les menaces liées à la criminalité transnationale, la corruption et le trafic de stupéfiants ainsi qu'à la lutte internationale contre le terrorisme.

50. **M. Kazykhanov** (Kazakhstan), prenant la parole au nom des pays de la Communauté des États indépendants, c'est-à-dire l'Arménie, le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizstan, la Moldova, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan, considère que le problème de la drogue est devenu l'un des enjeux les plus importants du monde civilisé, compte tenu de son ampleur et de ses liens avec le terrorisme, le trafic d'armes, la criminalité transnationale organisée et le blanchiment de capitaux. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ont coordonné de manière efficace la lutte contre ce problème et doivent continuer de jouer un rôle important car, malgré l'intensification de la coopération régionale et internationale dans ce domaine, beaucoup de chemin reste encore à faire.

51. Le trafic illicite de stupéfiants étant l'une des sources principales de financement du terrorisme, la Communauté des États indépendants appuie fermement les efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer le rôle de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et remercie l'Office du travail qu'il réalise dans l'application des décisions de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale ainsi que des recommandations de la Déclaration ministérielle commune approuvée en avril 2003 à Vienne. Dans cette optique, il faut également souligner le travail de la Commission des stupéfiants.

52. La coopération régionale est l'un des mécanismes les plus efficaces pour éliminer le trafic illicite de stupéfiants et les pays qui font partie de la Communauté des États indépendants adoptent des mesures politiques, législatives, sociales et économiques pour coordonner leur action dans ce domaine. Entre autres, ils tiennent des réunions annuelles pour élaborer des politiques communes contre les mafias de la drogue actives dans la région.

53. La situation en Afghanistan est très préoccupante. Malgré les efforts du Gouvernement afghan et de la communauté internationale, ce pays reste l'un des principaux exportateurs de drogue et la production continue d'y augmenter, ce qui constitue une menace non seulement pour la région mais pour l'ensemble du monde. Il faut rétablir la normalité dans ce pays, résoudre son effroyable situation humanitaire et appliquer des mesures de développement alternatif. Dans cette optique, une lutte plus efficace doit être engagée contre la drogue, sous la coordination de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

54. Le renforcement des liens économiques et la porosité des frontières dans la Communauté des États indépendants sont des facteurs qui ont transformé ces territoires en pays de transit pour le trafic illicite de stupéfiants. En raison des difficultés matérielles et techniques rencontrées pour protéger certaines zones frontalières de la région, presque 65 % des drogues de l'Afghanistan destinées à l'Europe traversent la Communauté des États indépendants. Le trafic illicite et la consommation de drogues ne cessent de s'accroître, mettant en péril aussi bien la santé publique que la situation sociopolitique de la région. Ces dernières années, les gouvernements des pays touchés ont engagé des actions pour renforcer la lutte contre les drogues. Ces actions visent notamment la prévention de l'abus de drogues et la réhabilitation des toxicomanes ainsi que la mise en place de mécanismes de lutte contre le trafic illicite. Néanmoins, la progression de l'épidémie de VIH/sida liée à la consommation de drogues constitue désormais une question très préoccupante.

55. Pour pouvoir lutter efficacement contre ces menaces, il faut que la communauté internationale applique une démarche générale et intégrée, coordonnée par les organismes et programmes des Nations Unies. La Communauté des États indépendants appuie fermement le travail de l'Office des Nations Unies, notamment l'approbation du programme régional d'action pour amplifier la coopération en matière de lutte contre la drogue entre les États ayant des frontières avec l'Afghanistan, c'est-à-dire la « ceinture de sécurité ». Enfin, M. Kazykhanov réaffirme l'engagement et la volonté de la Communauté des États indépendants de soutenir la plus grande coopération possible avec l'Organisation des Nations Unies et entre tous ses États Membres pour éliminer totalement le fléau de la drogue, qui est une véritable menace pour l'avenir de l'humanité.

56. **M. Alimov** (Tadjikistan) fait sienne la déclaration du représentant du Kazakhstan et souligne l'importance qu'a revêtu dans l'histoire le multilatéralisme comme moyen de résoudre certains des problèmes les plus graves du XX^e siècle. M. Alimov souligne que c'est uniquement grâce à la solidarité internationale que l'on pourra éliminer le trafic illicite de drogues, problème dont souffrent énormément tous les États d'Asie centrale et en particulier le Tadjikistan, qui se trouve au carrefour de la grande route de l'opium prenant sa source en Afghanistan, premier producteur d'opiacés

du monde. Malgré les efforts déployés dans ce pays, la structure commerciale des talibans est restée intacte et les laboratoires d'héroïne ont simplement été transférés dans les montagnes. Le nombre de laboratoires a augmenté et les gains tirés de la drogue ont atteint 2500 millions de dollars.

57. Le trafic de stupéfiants en Afghanistan est étroitement lié au financement du terrorisme international. La lutte contre la drogue est l'une des priorités du Gouvernement du Tadjikistan, qui renforce chaque année sa coopération dans ce domaine dans le cadre de la Communauté des États indépendants, de l'Organisation de coopération de Shanghai et du mécanisme de sécurité collective, ainsi que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Le Tadjikistan, en tant qu'État de transit, est l'un des pays qui a le plus souffert des effets du trafic illicite de stupéfiants, mais qui a obtenu également de nombreux succès dans la lutte contre ce problème. Il a ainsi gagné la confiance de la communauté internationale. En 2002, le Tadjikistan était le quatrième pays du monde en terme de saisie d'héroïne et détenait la troisième place pour ce qui est de la destruction de cultures. Avec le concours des services de contrôle aux frontières de la Fédération de Russie, les services frontaliers du Tadjikistan sont parvenus à saisir plus de 30 tonnes de drogues opiacées, dont 20 tonnes d'héroïne en seulement neuf mois. Durant sa visite dans le pays l'an passé, le Secrétaire général des Nations Unies a pu observer le grand dévouement et le grand professionnalisme des organes de contrôle des drogues créés avec l'aide de la communauté internationale. Aujourd'hui 80 % de l'opium et de l'héroïne qui sont saisis en Asie centrale, et près de 70 % de l'héroïne et de l'opium saisis dans la Communauté des États indépendants, le sont au Tadjikistan. Cet accomplissement a été rendu possible par la coopération entre la Fédération de Russie et le Tadjikistan, mais il faut aussi remercier les pays donateurs et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de leur aide technique et financière. M. Alimov rappelle que le Président du Tadjikistan a proposé devant l'Assemblée générale, la mise en place d'un partenariat mondial pour la lutte contre le problème de la drogue, véritable coalition sous la coordination du Secrétaire générale des Nations Unies et géré par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

58. La tragédie que vit l'Afghanistan montre que les demi-mesures ne donnent jamais de résultats. L'extrême pauvreté dans laquelle vit le pays est un bouillon de culture pour le trafic illicite de drogues et la communauté internationale doit aider le Président afghan à créer les conditions de stabilité nécessaires, non seulement pour le bien de l'Afghanistan mais pour le bien de l'ensemble du monde.

59. **M. Srisodapol** (Thaïlande) note que la relation étroite existant entre le trafic et la production de drogues et la criminalité transnationale organisée, en particulier la traite d'êtres humains et le trafic d'armes, ainsi que la contrebande d'êtres humains et le terrorisme, est bien connue. Ces interactions avec la corruption et le blanchiment de capitaux menacent la bonne gestion des affaires publiques et la démocratie, avec de profondes conséquences pour les sociétés et les économies des pays touchés. En conséquence, la Thaïlande réaffirme son engagement énergique dans la lutte contre le fléau des drogues.

60. La Thaïlande a fait de la lutte contre la drogue une priorité absolue de son programme national. Au début de l'année, le Premier Ministre a lancé une campagne nationale déclarant la guerre à la drogue; les secteurs public et privé et la société civile ainsi que les communautés locales ont été mobilisés pour participer à cette campagne. Une approche globale a été adoptée pour mener cette lutte, qui porte aussi bien sur la demande que sur l'offre. La pauvreté étant la cause sous-jacente du problème de la drogue, le Gouvernement thaïlandais fait de gros efforts pour l'éliminer. La répression du trafic de drogue est une priorité du Plan de développement social et économique national. Si les toxicomanes sont traités comme des malades et participent à des programmes de réhabilitation et de soins, les trafiquants sont poursuivis en justice. La nouvelle législation facilite la confiscation des actifs et des biens acquis dans le cadre du trafic de stupéfiants, ce qui a contribué dans une large mesure au succès de l'opération.

61. La délégation de la Thaïlande partage l'opinion exprimée par le Directeur exécutif, qui a considéré que les partenariats sont indispensables au succès de l'élimination de la criminalité et du trafic de stupéfiants. Tous les pays et les secteurs de la société portent ensemble la responsabilité de la lutte contre le fléau de la criminalité transnationale et du trafic de stupéfiants. Ainsi, la Thaïlande a récemment augmenté sa contribution à l'Office contre la drogue et le crime

pour la porter à 30 000 dollars des États-Unis. En outre, elle a joué un rôle actif dans l'établissement de partenariats avec les pays de la région et d'autres parties du monde pour les aider à élaborer leur propre modèle de développement alternatif durable comme moyen efficace de lutte contre le trafic de stupéfiants. L'expérience de la Thaïlande à cet égard, s'appuyant sur les initiatives de sa Majesté le Roi, a été appliquée au projet Yong Kha dans l'État Shan du Myanmar. Une aide a aussi été apportée à l'Afghanistan dans ses efforts d'élimination des opiacés. En juillet 2003, divers membres de l'administration de l'Afghanistan sont venus visiter le projet de développement Doi Tung, à Chiang Rai. En outre, ce projet a été présenté au Centre international de Vienne durant la quarante-sixième session de la Commission des stupéfiants.

62. La Thaïlande remercie le Directeur exécutif de s'être rendu dans divers pays de la région et de ses observations relatives aux évolutions politiques dans le Triangle d'or, qui sont encourageantes. Le Bureau régional pour l'Asie orientale de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à Bangkok a encouragé le contrôle international des drogues dans la région. Un autre exemple de coopération régionale est la réunion ministérielle des pays signataires du mémorandum d'accord sur le contrôle des drogues (Chine, Cambodge, République démocratique populaire lao, Myanmar, Thaïlande, Viet Nam et Office contre la drogue et le crime), tenue à Hanoi, ainsi que l'appui continu de l'Office au Plan d'action sous-régional.

63. Malgré les tendances positives, il faut encore faire barrage à la menace toujours plus grande que représente la diffusion de stimulants de type amphétaminique, entre autres drogues synthétiques, en particulier parmi les jeunes, et si possible l'éliminer. Dans cette optique, l'élargissement à l'Inde du cadre de coopération régionale de lutte contre les drogues entre la Thaïlande, la Chine, le Laos et Myanmar, selon la proposition du Premier Ministre de la Thaïlande, a mis en relief l'inébranlable détermination des pays de la région à redoubler d'efforts au niveau régional dans ce domaine. La Déclaration de Chiang Rai, approuvée lors de la réunion ministérielle des cinq pays, a pour objectif de promouvoir les partenariats, de renforcer la coopération en la matière, en particulier pour contrôler les précurseurs chimiques, et de généraliser l'initiative de la Thaïlande concernant le développement alternatif

en tant que moyen de régler de façon plus large le problème que la drogue pose au niveau régional.

64. Le Gouvernement thaïlandais a accordé une attention particulière aux zones frontalières où les activités illicites sont les plus intenses. Dans le cadre de l'approche globale, il a adopté diverses mesures pour promouvoir le développement économique et social et le bien-être des personnes vivant dans ces zones, afin d'apporter une solution à long terme au problème de la délinquance et de la drogue. L'initiative du Premier Ministre de Thaïlande visant à élaborer une stratégie de coopération économique avec le Cambodge, le Laos et le Myanmar a contribué à créer un environnement propice au développement socioéconomique durable de la région. Cette stratégie, appuyée par un engagement politique énergique aux niveaux les plus élevés, a été mise en place précisément pour remédier aux activités transfrontalières illicites, notamment le trafic et la production de stupéfiants, afin d'encourager un développement économique durable et le bien-être des personnes vivant dans les régions concernées.

65. Pour ce qui est de la criminalité transnationale, la Thaïlande se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ainsi que de la signature prochaine à Mexico de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Le Gouvernement thaïlandais considère comme prioritaires dans son programme national de lutte contre la corruption la traite et la contrebande d'êtres humains et le trafic illicite d'armes. Une réforme structurelle est mise en œuvre pour encourager la bonne gouvernance des affaires publiques et la transparence. La nouvelle Commission nationale de lutte contre la corruption a été créée avec la tâche principale de veiller à ce que l'administration soit exempte de toute corruption. Cet objectif a été renforcé par la loi contre le blanchiment de capitaux et la création d'un bureau anti-blanchiment en tant qu'organisme d'application. Le Département spécial d'enquête au sein du Ministère de la Justice a été renforcé afin d'accroître la capacité de la Thaïlande de lutter contre la criminalité, y compris contre les délits de caractère transnational.

66. Au niveau régional, un mémorandum d'accord a été conclu avec le Cambodge sur la coopération bilatérale pour éliminer la traite des enfants et des femmes et apporter une aide aux victimes de ces pratiques. Le mémorandum d'accord bilatéral avec le

Laos sur la coopération en matière d'emploi contribuera également à empêcher que les travailleurs migrants illégaux soient les proies de la criminalité organisée. La Thaïlande a participé activement au Groupe de travail sur la criminalité transnationale des pays de l'ASEAN. Dans le cadre du processus de Bali, elle a été désignée récemment comme coordinatrice du groupe d'experts spécial sur les politiques, les cadres législatifs et l'application de la loi. Ce groupe d'experts a élaboré avec succès une législation modèle pour aider les pays de la région dans l'incrimination de la traite d'êtres humains. En tant que pays d'accueil du onzième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale, en avril 2005, la Thaïlande, en étroite coopération avec l'Office contre la drogue et le crime, s'est chargée de la préparation de cette réunion. Le thème du Congrès, « Synergies et réponses : partenariats stratégiques en matière de prévention du crime et de justice pénale » devrait contribuer à consolider encore plus l'alliance mondiale pour une lutte efficace contre les nouvelles manifestations de la criminalité au vingt et unième siècle.

67. **M. Rivas Zubiria** (Colombie) fait sienne l'intervention du Groupe de Rio et de la Communauté andine sur le thème de la drogue. Il remercie le Directeur exécutif du Bureau des stupéfiants de l'ONU de sa présentation dans laquelle il a indiqué que les nouvelles venant de Colombie à propos de la lutte contre la drogue sont bonnes. La Colombie a été l'un des pays les plus touchés par la violence et le terrorisme que génèrent les problèmes mondiaux du trafic de stupéfiants. Le coût humain, économique, social et politique a été incalculable. Les défis à relever pour s'opposer à cette forme de criminalité exigent une action conjointe, novatrice, audacieuse et menée sur la base du principe de la responsabilité partagée.

68. Face à l'accroissement et à la diversification de la demande, la lutte contre la drogue exige une action conjointe des pays enregistrant des taux élevés de consommation de substances illicites, qui sont situés dans les régions mêmes où sont produits les précurseurs chimiques et les armes légères et où le blanchiment de capitaux bénéficie de contrôles financiers et bancaires laxistes. L'administration du Président de la Colombie considère comme prioritaire l'élimination du problème de la drogue, qui favorise et alimente la violence et le terrorisme vécus chaque jour dans le pays. La coopération internationale est

fondamentale dans cette optique et elle doit notamment se traduire par un échange mutuel et symétrique d'informations judiciaires pour la prévention du crime et l'application de la loi.

69. La Colombie peut faire état de résultats probants dans la lutte contre la drogue : entre août 2002 et juillet 2003, ont été éliminés 150 282 hectares de plantations de cocaïers et 1 176 hectares d'amapola, avec une efficacité estimée de 83 %, chiffre qui représente une augmentation de 38,46 % par rapport aux années antérieures. En 2002, 120,5 tonnes de produits dérivés de la cocaïne ont été saisies, soit 61 % de plus que l'année précédente, et 1 448 laboratoires de traitement des drogues et des substances chimiques ont été détruits. La même année, deux lois ont été votées sur l'administration des biens saisis et la confiscation des propriétés des narcotrafiquants. Jusqu'ici, 5 600 hectares ont été confisqués qui feront l'objet d'une réforme agraire.

70. Conformément à l'Accord avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, au 31 juillet 2003, subsistaient dans le pays 69 000 hectares de plantations de cocaïers, soit une diminution de 32 % par rapport aux 102 000 hectares qui existaient à la fin de l'année précédente. Ainsi, en 7 mois, les plantations de cocaïers ont diminué d'un tiers. Il ne sera possible d'atteindre l'objectif d'une réduction de 50 % qu'à la fin de l'année, si les paysans qui se consacrent aux cultures illicites se voient offrir d'autres options économiques, comme des projets de développement alternatif ou la possibilité de participer à des programmes de gardes forestiers, de sécurité et de réforme agraire.

71. La Colombie dépense 1,48 % de son produit intérieur brut pour lutter contre les organisations criminelles, détruire leurs usines illicites, contrôler le produit de leurs activités délictueuses, intercepter les cargaisons et renforcer le système judiciaire et pénitentiaire. En contrepartie, les autorités espèrent que tous les pays prendront leur part à cet effort qui, comme on l'a signalé, ne peut être fait par quelques nations mais doit impliquer l'ensemble de la communauté internationale. Pour arriver à contenir efficacement le blanchiment de capitaux, le Gouvernement colombien a établi en 1999 l'Unité d'information et d'analyse financière, qui constitue un modèle efficace de collecte, d'organisation et d'analyse des données dans ce domaine. Le caractère transnational du blanchiment de capitaux exige l'action

concertée et également efficace des entités des autres États actives dans ce domaine.

72. Pour ce qui est de la réduction de la consommation de stupéfiants et du renforcement de la prévention, de la réhabilitation, de la réinsertion sociale et professionnelle des consommateurs de drogues, le Gouvernement colombien a chargé le Ministère de la protection sociale d'élaborer une politique intégrée de réduction de la demande de stupéfiants au niveau national. Douze unités de soins intégrés spécialisées ont été mises en place à cet effet dans les principales villes du pays.

73. Eu égard au principe de responsabilité partagée, la Colombie demande instamment que des engagements fermes soient pris à propos des actions que doit déployer la communauté internationale pour combattre de manière simultanée et intégrée les différents aspects du problème des drogues illicites. Dans cette optique, il faut prendre en considération les initiatives des pays concernés eux-mêmes. Faute d'un système d'évaluation des résultats permettant l'identification des zones faibles ou vulnérables, il faut qu'existe un travail de réflexion dans chaque pays sur la nécessité de la coopération internationale. Le problème des drogues illicites ayant pris de l'ampleur au point qu'existe désormais une relation symbiotique avec le terrorisme, la lutte sur ces deux fronts doit être simultanée. Pour contribuer efficacement à la stabilité et renforcer la démocratie et la sécurité régionale, la Colombie réaffirme la nécessité de geler et de confisquer les ressources financières que les groupes de terroristes et les groupes de la criminalité transnationale organisée investissent sur les grandes places financières internationales.

M. Maertens (Belgique) Vice-Président de la Commission, prend la présidence.

74. **M^{me} Yan Jia Rong** (Chine) signale qu'au cours des cinq années écoulées depuis la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, au cours de laquelle ont été établis des objectifs et des buts clairs en ce qui concerne le contrôle international des drogues, des progrès considérables ont été accomplis grâce aux efforts conjoints des gouvernements et de la communauté internationale. Cependant, le problème mondial des drogues continue de revêtir une extrême gravité. Alors qu'il n'a pas encore été possible d'éliminer le danger présenté par les drogues traditionnelles, comme l'héroïne, de nouveaux types de

stupéfiants, comme les stimulants de type amphétaminique progressent à une vitesse vertigineuse. Il n'est pas rare que les produits chimiques qui peuvent s'utiliser facilement pour fabriquer des drogues entrent par des canaux illicites. Les infractions en matière de stupéfiants sont étroitement liées à la criminalité transnationale organisée, comme les actes terroristes, le blanchiment de capitaux et la traite d'êtres humains. La contamination par le VIH/sida à la suite de l'usage de drogues constitue un phénomène toujours plus répandu. Les pays en développement manquent toujours des ressources nécessaires pour lutter contre le trafic de stupéfiants. Dans ces conditions, le contrôle international dans ce domaine reste une tâche ardue et difficile. La délégation chinoise se félicite des mesures concrètes proposées lors du segment ministériel de la quarante-sixième session de la Commission des stupéfiants concernant la poursuite et l'exécution du Plan d'action approuvé par l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire. Ces mesures ont une importante valeur d'orientation et la délégation chinoise espère qu'elles seront mises en œuvre efficacement par la communauté internationale.

75. La Chine, dont la population a gravement souffert de l'incidence de l'abus des drogues au cours de l'histoire récente, a toujours prôné des contrôles stricts. Les autorités ont formulé une stratégie nationale intégrée et équilibrée de lutte contre les stupéfiants. Les lois et les normes ont été constamment renforcées et une campagne énergique a été menée contre les infractions de fabrication et de trafic de drogues. En outre, divers services gouvernementaux et la société dans son ensemble ont été mobilisés et des résultats tangibles ont ainsi pu être obtenus. En partant du principe que la stratégie nationale de contrôle des drogues doit se concentrer sur la réduction de la demande, la Chine a mené à bien ces dernières années des campagnes nationales de prévention, d'éducation, de désintoxication et de réhabilitation, accordant une attention particulière aux groupes à risque, comme les jeunes et les sans-emploi. Elle a aussi lancé des initiatives pour établir des communautés sans drogue, pour lesquelles elle a obtenu des résultats encourageants. La Chine participe aux activités de coopération internationale et régionale de lutte contre la drogue et assume ses responsabilités à cet égard. Elle considère que si les cultures alternatives sont un aspect important de la stratégie internationale globale, la clé réside dans l'accès aux marchés pour les produits de ce développement alternatif. Depuis 2000, le

Gouvernement chinois importe les produits des cultures alternatives à des conditions préférentielles, des exemptions douanières leur ayant été consenties pour une valeur de 2,4 millions de dollars par an.

76. Le problème de la drogue constitue un enjeu mondial, dont la solution exige la coopération de tous les pays. La Chine se félicite du travail réalisé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour coordonner la lutte mondiale contre le trafic de stupéfiants et prêter assistance aux différents pays et régions souhaitant coopérer dans ce domaine. À un moment où le problème de la drogue en Afghanistan est un motif de préoccupation, la Chine appuie les activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour aider ce pays à mettre en pratique sa stratégie de contrôle des drogues et à développer efficacement son économie alternative. Elle appelle les donateurs et les organisations internationales à continuer d'apporter une aide aux pays en développement afin qu'ils puissent améliorer leurs capacités dans les domaines de la réduction de la demande, du contrôle des drogues, de l'application de la législation dans ce domaine et du développement alternatif, eu égard à leur responsabilité historique et à l'urgence de la situation et conformément aux principes de responsabilité partagée, d'égalité et d'avantage mutuel et de non politisation. La délégation chinoise espère que, grâce à la coopération étroite et à l'effort conjoint de la communauté internationale, la grande cause mondiale que représente le contrôle des drogues sera couronnée de succès à l'avenir.

77. **M. Iskandarov** (Azerbaïdjan) fait valoir que la criminalité transnationale constitue une menace pour le système de sécurité et de développement mondial, car elle affecte tous les pays indépendamment de leur proximité ou de leur relation avec le lieu d'origine du délit. La responsabilité partagée dans la lutte contre le crime et la drogue exige une démarche intégrée et équilibrée pour la réduction de l'offre et de la demande, ainsi qu'une ample stratégie prévoyant des possibilités de développement alternatif, l'élimination de la pauvreté, l'application de la loi, le traitement, la réhabilitation et l'éducation.

78. L'Azerbaïdjan prend très au sérieux les menaces représentées par la criminalité organisée et ses manifestations, le terrorisme international et la production internationale de stupéfiants, et accorde la priorité à la lutte contre ces problèmes, en coopération avec la communauté internationale. L'Azerbaïdjan est

partie aux principales conventions internationales sur le sujet, notamment les Conventions des Nations Unies de 1961, 1971, 1988 ainsi que la Convention récemment ratifiée contre la criminalité transnationale organisée et ses deux protocoles additionnels. Il est aussi partie aux principales conventions internationales destinées à combattre les différentes formes de terrorisme international et a coopéré activement avec la communauté internationale, y compris les comités des sanctions du Conseil de sécurité. Pour éviter que les criminels internationaux échappent à la justice, l'Azerbaïdjan a approuvé en 2001 une loi d'extradition fondée sur le principe *aut dedere aut judicare*, qui exige la condamnation dans le pays ou l'extradition dans un autre pays de toute personne commettant des délits au niveau international, en particulier des délits de terrorisme, a établi un réseau d'accords bilatéraux pour l'entraide judiciaire et a collaboré, y compris avec les pays avec lesquels il n'a pas signé d'accord.

79. La consommation de stupéfiants est un problème mondial étroitement lié à la criminalité organisée. L'Azerbaïdjan a établi depuis 1996 une commission d'État spéciale pour la lutte contre la drogue et, en 1999, a approuvé une loi contre le trafic illicite de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs, qui constitue le cadre d'action légal dans ce domaine. En outre, il lutte sur différents fronts contre la distribution de stupéfiants dans le pays, combinant des mesures préventives et des activités de mise en œuvre de la loi.

80. Il est regrettable que les conflits politiques et territoriaux non résolus continuent de faire obstacle à la lutte contre la criminalité internationale et le trafic de stupéfiants. L'Azerbaïdjan continue de recevoir des informations alarmantes selon lesquelles 20 % de son territoire, occupés en fait par les forces armées d'Arménie, sont toujours utilisés pour le trafic de stupéfiants et comme refuge des criminels internationaux. L'agression de l'Arménie contre un État souverain a été rendue possible jusqu'à un certain point par l'aide reçue de divers groupes criminels, y compris des organisations terroristes internationales. L'occupation illégale de ce territoire de la frontière sud de l'Azerbaïdjan, situé sur la route du trafic de stupéfiants entre l'Asie du Sud-Est et l'Europe, devrait inquiéter également les pays où se situent la demande des produits de ce commerce transnational illicite. Ainsi, les engagements internationaux concernant le respect de l'intégrité territoriale des États Membres et

la prévention du séparatisme agressif et du nationalisme militant figurent parmi les principaux instruments contribuant au succès de la lutte contre la production et le trafic de drogues dans l'ensemble du monde.

81. L'Azerbaïdjan lutte contre la circulation de drogues illicites depuis l'effondrement de l'Union soviétique, mais ne disposant pas de capacités suffisantes pour faire front à la menace effective, il a besoin d'urgence de l'aide et des services d'experts internationaux, tant pour des conseils juridiques que pour la coordination du travail avec les autres pays de la région. L'Azerbaïdjan considère comme très important le travail des organismes des Nations Unies dans ce domaine et est décidé à renforcer sa coopération, en particulier avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Bakou accueillera la cinquième réunion des États membres du mémorandum d'accord sous-régional pour le contrôle des stupéfiants. Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, le Gouvernement de l'Azerbaïdjan invite l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à ouvrir son bureau régional dans la capitale du pays, emplacement très approprié compte tenu de la situation géographique et des liens régionaux du pays.

82. **M Gappoev** (Fédération de Russie) estime que la criminalité est l'un des problèmes les plus graves et les plus pressants faisant obstacle aux progrès vers un monde prospère et démocratique et qu'il faut renforcer le travail de l'Organisation des Nations Unies dans la lutte contre la criminalité. L'Organisation doit continuer de jouer un rôle de coordination et de rechercher des résultats pratiques optimaux, comme le fait la Commission de la prévention du crime et de la justice pénale.

83. La délégation de la Fédération de Russie se félicite de l'aboutissement des travaux préparatoires de la Convention internationale contre la corruption et estime que ce document devrait contribuer à atteindre des objectifs importants, notamment un fonctionnement efficace de l'État, la transparence dans l'adoption des décisions fondamentales et la promotion de la confiance dans l'autorité et dans le secteur des entreprises. On ne saurait sous-estimer l'importance de la Convention internationale contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles. Ces instruments doivent être ratifiés par un plus grand nombre de pays.

84. Le trafic illicite de stupéfiants constitue un autre énorme danger, en particulier pour les jeunes, et il est de la responsabilité de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'appliquer résolument les décisions approuvées à cet égard durant la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le Gouvernement de la Fédération de Russie a continué d'appliquer des mesures dans ce domaine : il a approuvé des principes directeurs pour la lutte contre les stupéfiants et la toxicomanie, a encouragé la poursuite des travaux de la Commission gouvernementale sur l'abus de drogues et le trafic illicite et a établi le Comité gouvernemental de lutte contre le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes.

85. L'Afghanistan reste l'un des principaux centres du trafic de drogues et l'Organisation des Nations Unies doit appliquer une stratégie pour résoudre la situation prévalant dans ce pays, réactiver le secteur agricole et intégrer le pays dans la communauté mondiale. Cette action doit s'inscrire dans le cadre des dispositions des résolutions du Conseil de sécurité et de la Conférence de Paris de 2003. Il faut également se féliciter du travail du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, qui a besoin d'autres sources de financement, par exemple, les organisations non gouvernementales et les institutions financières internationales.

86. Il faut rappeler le lien étroit et dynamique existant entre la criminalité, le terrorisme et le trafic de stupéfiants. La communauté internationale ne peut permettre que ces trois phénomènes continuent de s'alimenter mutuellement et d'exploiter la situation. La Fédération de Russie accorde une grande importance à la coopération régionale en ce qui concerne la lutte contre la criminalité et le trafic de stupéfiants, aussi bien dans le cadre de la Communauté des États indépendants que dans celui de l'Organisation de coopération de Shanghai et du Mécanisme de sécurité collective. M. Gappoev réaffirme son appui aux déclarations prononcées par les représentants du Kazakhstan et du Bélarus au nom des États de la CEI.

87. **M. Chedid** (Liban), exerçant son droit de réponse, indique que sa délégation n'a pas été surprise par la déclaration du représentant d'Israël, dans laquelle le Hezbollah est qualifié d'organisation terroriste et est accusé de financer ses opérations au moyen du trafic de stupéfiants. Toutes les délégations sont habituées à entendre les accusations sans

fondement qu'ont coutume de formuler les délégués d'Israël, pays qui pratique constamment le terrorisme d'État, reconnu dans l'ensemble du monde comme la pire forme de terrorisme. Le Hezbollah n'est pas un groupe terroriste mais un mouvement de résistance qui, conjointement avec d'autres groupes de résistants libanais, a obligé l'État d'Israël à se retirer de zones qu'il a occupées au Liban pendant 22 ans. Durant la période d'occupation, Israël a encouragé la culture et le trafic de drogues afin d'armer et de financer le fonctionnement de l'Armée du Sud-Liban méridional qui lui était fidèle à cette époque. Le Liban, au contraire, lutte pour éradiquer les cultures illicites et introduire des cultures alternatives, comme l'ont reconnu les institutions internationales.

88. La délégation du Liban rejette les accusations formulées par Israël et réaffirme que le sud du Liban est totalement sous le contrôle des forces de sécurité de l'État et de patrouilles mixtes, et que les habitants qui sont revenus après la fin de l'occupation israélienne vivaient en paix si ce n'étaient les incursions journalières de l'armée et de l'aviation israéliennes dans la zone. Ce qui est vraiment illicite c'est l'occupation par Israël de certaines parties du Sud-Liban, du Golan arabe syrien et des territoires palestiniens. Comme toujours, Israël a voulu politiser la question des drogues, à la différence du reste des délégations qui se sont efforcées de traiter cette question avec objectivité et du point de vue technique. M. Chedid souligne que la normalité est revenue au Liban et que son pays coopère avec les institutions internationales pour mettre fin à la menace que représentent les drogues.

89. **M^{me} Kalay-Kleitman** (Israël) exerçant son droit de réponse, regrette que le représentant du Liban ait utilisé un problème de société aussi important pour lancer une polémique contre son pays. Les questions mentionnées par la délégation israélienne, à savoir concrètement la relation entre le trafic de drogues du Hezbollah et les opérations de terrorisme financées par ce trafic, n'ont rien pour surprendre. Le Liban donne refuge à une organisation terrorisme et lui permet de réaliser librement des activités terroristes depuis son territoire. Les opérations terroristes du Hezbollah, dirigées contre les citoyens d'Israël de l'autre côté de la frontière, se traduisent par des pertes absurdes de vies et de biens et obligent l'État Israël à agir pour défendre ses citoyens. Le Hezbollah encourage ce terrorisme de toutes les façons possibles et en

particulier la finance au moyen du trafic et de la contrebande de drogues. Il faut également rappeler que le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a appelé l'attention sur les liens existants entre le trafic de drogues et le terrorisme et a annoncé sa décision d'accorder une plus grande importance à la question, à laquelle doivent être consacrée à une série de réunions à haut niveau l'an prochain. M^{me} Kalay-Kleitman approuve cette décision et espère que l'Office ne passera pas sous silence les activités du Hezbollah dans la région. La délégation israélienne regrette la politisation délibérée de la question par la délégation du Liban. Elle rappelle aux États Membres que son pays s'est conformé rigoureusement aux dispositions de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité en retirant totalement ses forces du territoire libanais. En contrepartie, le Liban n'a pas respecté ses obligations en vertu de la résolution, car il n'a pas repris le contrôle effectif de ses territoires, en autorisant une organisation terroriste se consacrant au trafic de stupéfiants, comme le Hezbollah, à agir librement à l'intérieur de ses frontières.

90. **M. Chedid** (Liban) considère que c'est Israël qui a politisé la question en accusant de terrorisme un parti de résistance libanais. Il rejette l'accusation selon laquelle le Liban donne refuge à des organisations terroristes. L'organisation du Hezbollah n'est pas réfugiée au Liban, mais appartient au peuple libanais. Le Liban affirme sa totale coopération avec les organisations internationales pour mettre fin au fléau de la drogue et s'enorgueillit des progrès qu'il a réalisés dans ce domaine.

91. **Le Président** informe de la proposition du bureau de lever les séances à 16h30 durant la période du Ramadan.

92. *Il en est ainsi décidé.*

93. **M^{me} Astanah** (Malaisie) remercie le bureau de la décision qu'il a prise en réponse à sa demande. C'est là une manifestation du dialogue engagé entre les civilisations et d'autres fêtes religieuses pourraient aussi être concernées.

94. **M^{me} Haj Ali** (République arabe syrienne) se joint aux remerciements prononcés par la Malaisie.

La séance est levée à 17 h 50.